

# Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)

## Informations destinées aux ONG

### **L'essentiel en bref**

A l'automne 2010, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de justice et police (DFJP) ont mandaté une association de quatre universités pour qu'elles constituent le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH).

Aux Universités fondatrices, celles de Berne, Neuchâtel, Fribourg et Zürich, s'ajoutent encore trois institutions partenaires : L'Institut Universitaire Kurt Bösch, le Zentrum für Menschenrechtsbildung de la Haute école pédagogique de Lucerne et l'association humanrights.ch.

C'est le professeur Walter Kälin, de l'Institut de droit public de l'Université de Berne, qui dirige le Centre de compétence.

### **Prestations et services**

Le CSDH est un centre de services. Il fait à la fois office de moteur et de facilitateur pour la mise en œuvre par la Suisse de ses obligations internationales en matière de droits humains.

Le Centre de compétence produit ou coordonne rapports, colloques, informations et formations pratiques. L'objectif étant de renforcer les connaissances des autorités, de la société civile et du monde économique en matière de protection et de développement des droits humains. Le CSDH est au cœur du débat sur la question des droits humains.

### **Financement**

La Confédération assure le financement de base du Centre de compétence à hauteur de 1 million de francs par année. Les universités partenaires amènent également une contribution propre. L'activité du Centre sera par ailleurs financée par les mandats qu'il remplira pour l'administration publique, les organisations non-gouvernementales et le monde économique.

### **Phase pilote et évaluation**

Le CSDH sera opérationnel à partir de début mai 2011. En tant que projet pilote, il assurera son activité jusqu'en 2015 en tous cas, avant d'être soumis à évaluation. Suite à cette évaluation, il sera alors décidé si le Centre de compétence doit ou non être transformé en une Institution nationale indépendante conforme aux « Principes de Paris ».

### **Programme de travail 2011**

Le programme de travail de cette première année d'activité vise principalement la mise en place des structures nécessaires aux futures activités du Centre :

Le programme des prochaines années sera élaboré lors d'une procédure consultative à laquelle participeront les autorités, la société civile et le monde économique. Voici les différents piliers autour desquels s'organisent les programmes d'activité :

- Mise à disposition de compétences professionnelles utiles à la pratique
- Documentation et analyse de la situation des droits humains en Suisse

- Promotion du dialogue et de l'échange systématique de savoir-faire
- Formation continue et développement d'instruments utiles à la sensibilisation et à la formation en matière de droits humains.
- Projets de recherche et évaluation de la mise en œuvre concrète des droits humains en Suisse

## Le rôle de humanrights.ch

Depuis 1999, l'association humanrights.ch effectue un travail de sensibilisation sur l'importance des droits humains. Elle se charge également de relayer l'information concernant la mise en œuvre par la Suisse des différentes Conventions relatives aux droits humains auxquelles elle prend part. humanrights.ch coordonne et rédige des rapports d'analyse ainsi que des prises de position et gère également différents projets propres. Depuis le début, humanrights.ch s'est engagée avec d'autres organisations pour la création d'une institution nationale des droits humains indépendante en accord avec les Principes de Paris.

En tant qu'institution partenaire du CSDH, humanrights.ch est mandatée par le Centre pour la durée de la phase pilote en tant que responsable de l'information et de la sensibilisation. Cela comprend également, entre autres tâches, le fait de veiller à ce que la société civile soit intégrée de façon optimale dans toutes les activités du CSDH. Dans ce but, humanrights.ch exercera les fonctions suivantes :

- **Information**

*Le flux d'informations entre le CSDH et les ONG sera assuré par le biais de la newsletter officielle du CSDH. En cas de nécessité, humanrights.ch enverra par ailleurs des circulaires électroniques aux personnes de contact désignées parmi les ONG afin de les informer en détail des affaires qui les concernent plus particulièrement.*

- **Réseau**

humanrights.ch se charge d'assurer la participation des ONG aux activités du centre et de faire en sorte que le point de vue de la société civile y soit également représenté. L'association organise ainsi des rencontres préparatoires ainsi que des forums de discussion sur les activités actuelles du centre.

- **Lobbying**

humanrights.ch soutient les efforts menés pour que le CSDH se transforme ultérieurement en une institution nationale indépendante pour les droits humains.

- **Ecouter et rapporter**

humanrights.ch répond sur demande aux questions et préoccupations des ONG par rapport au CSDH et sert d'intermédiaire entre les ONG et le Centre. L'association fait ainsi office à la fois de guichet d'écoute et de porte-parole des ONG auprès du CSDH.

## Une chance pour la société civile

L'expérience et le savoir-faire des ONG en matière de mise en œuvre des droits humains en Suisse sont primordiaux pour le CSDH. Les organisations non gouvernementales, comme les œuvres de bienfaisance et certaines institutions privées font en sorte que les intérêts des minorités, et plus particulièrement ceux des

groupes de populations menacés, soient pris en compte. De son côté, le CSDH offres à la société civile les possibilités suivantes :

- **Représentation au Comité consultatif**

La société civile a à sa disposition quelques places au sein du Comité consultatif, qui lui permettent d'y être représentée. La liste des conseillers et conseillères sera rendue publique en mai. Le Comité consultatif a avant tout fonction d'organe de conseil pour le Comité exécutif.

- **Fonction relais**

Le CSDH n'a pas la compétence ni les moyens d'intervenir sur des cas individuels particuliers. Les ONG peuvent cependant attirer l'attention du Centre sur des problèmes de droits humains spécifiques en se basant sur des cas concrets.

Les ONG ont également la possibilité, sur la base de leur propre initiative, d'influencer le programme de travail du CSDH.

- **Participation**

La société civile peut participer au travail du CSDH par le biais de consultations et de colloques.

- **Lobbying**

La société civile peut participer à la mise en œuvre des recommandations du CSDH en s'informant, demandant un suivi (auprès des autorités locales p. ex.) et en commentant ces recommandations.

- **Utilisation des services**

Les organisations de la société civile peuvent utiliser les services du CSDH contre paiement et suivant arrangement, notamment en matière d'information ou de formations continues. Elles peuvent également mandater le Centre pour qu'il réalise des études.